



Free-Iliad lourdement condamné aux prud'hommes

Communiqué de presse
13 avril 2016

La Fédération SUD PTT se réjouit de la condamnation du 11 avril 2016 pour licenciement abusif de 4 salarié-es de l'entreprise Free distribution, le réseau des boutiques de Free-Iliad. La sanction est sévère avec exécution provisoire du jugement (art. 515 code procédure civil).

Début avril 2014, une dizaine de salarié-es de Free Distribution sur Paris rédigeaient 2 lettres successives à leur hiérarchie pour poser des problèmes de gestion du personnel, de conditions de travail, de rémunérations et de primes variables.

Ils l'ont fait en l'absence de représentant-es du personnel : aussi incroyable que cela paraisse, Free Distribution n'avait jamais organisé d'élections professionnelles, après 18 mois d'existence.

En seule réaction, la direction avait mené une véritable chasse aux sorcières auprès de ces salarié-es pour identifier les initiateur-rices de cette lettre. A défaut de trouver "des coupables", 4 salarié-es sont finalement licencié-es pour "l'exemple". La direction s'était chargée de trouver "des fautes" pouvant justifier le licenciement, alors même qu'elle n'avait toujours pas mis en place de réelles procédures de travail validées par un CHSCT.

Ce genre de pratique est illégale et inacceptable et SUD a soutenu les 4 salarié-es pour qu'ils soient rétabli-es dans leurs droits et retrouvent leur dignité.

Free Distribution devra payer des pénalités allant de 9000 à 13000 euros par salarié-e. Ces sanctions auraient pu être plus sévères si l'ancienneté des salarié-es avait été plus importante.

Contact : Patrick Mahé tél : 06 81 48 09 60